

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2017

L'an 2017, le 21 février à 19h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Madame Maud MILLET, Maire.

Étaient présents : Mme MILLET Maud, Maire, M. MAURICE Nicolas, Mme ROSSI Martine, M. SAULU Thierry, Mme CHRÉTIEN Julie, Mme COHEN Madeleine, M. AUBRY Benjamin, Mme LEFEBVRE Violaine.

Étaient excusés : M. POTARD Gérard, pouvoir à Mme MILLET Maud, Mme DARNAY Célia, M. THEVENIN Aurélien pouvoir à Mme ROSSI Martine.

Adoption du compte-rendu de la séance précédente : Le compte-rendu de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

Madame le Maire a déclaré la séance ouverte.

M. Nicolas MAURICE a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 11

Présents : 8

Nombre de votants : 10

Date de la convocation : 14/12/2016

Date d'affichage : 16/12/2016

ORDRE DU JOUR

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

TRAVAUX PRÉVUS EN 2017

ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE COMMUNALE (Délibération2017_01)

RÉNOVATION DES LOGEMENTS COMMUNAUX ET SYSTÈME DE CHAUFFAGE

(Délibération2017_02)

ACCESSIBILITÉ DU RESTAURANT COMMUNAL

ACCESSIBILITÉ DE L'ÉGLISE

PERSONNEL COMMUNAL

AMÉNAGEMENT DU POSTE DE L'AGENT TECHNIQUE

PRÉPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

ETUDE DES PRINCIPALES DÉPENSES EN INVESTISSEMENT ET EN FONCTIONNEMENT

DEMANDES DE SUBVENTIONS (Délibération2017_03)

SAUVEGARDE DES DONNÉES INFORMATIQUES DE L'ORDINATEUR DE LA MAIRIE

QUESTIONS DIVERSES

COMPTES-RENDUS DE REUNIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Conseil communautaire, le 5 janvier 2017. La commune était représentée par Mme Maud Millet.

L'ordre du jour était le suivant :

- Convention avec l'ARPE en Berry pour la Halte-garderie itinérante.
- Convention avec l'ACEP pour le Point d'accueil et d'écoute jeunes.
- Avance de subvention 2017 au budget annexe « Office de tourisme intercommunal ».

Réunion de Bureau, le 17 janvier 2017. La commune était représentée par Mme Maud Millet.

L'ordre du jour était le suivant :

- Décisions budgétaires : autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017.
- Ordures ménagères : fixation de la redevance 2017 pour les communes de Mornay sur Allier et Neuvy le Barrois. Mme le Maire explique que la redevance va baisser cette année. Ceci fait suite à une redistribution du surplus des recettes.
- PLUi : avancement de l'élaboration du PLUi (calendrier de réalisation), révision de l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiements (AP/CP) 2016-01.
- Communications électroniques : convention avec Touraine Cher Numérique et validation de l'avant projet, instauration d'une AP/CP. Seules les communes de Mornay Sur Allier et Sancoins seront en fibre optique.
- Projet culturel de territoire : actualisation du PCT 2014-2017 et programmation 2017, avenant à la convention d'entente avec la CDC de Néronde, avancement du projet de modernisation de la bibliothèque, projet d'extension.

Commission Finances, le 17 janvier 2017. La commune était représentée par Mme Maud Millet.

Préparation du budget 2017.

Réunion PLUi, le 19/01/2017. La commune était représentée par Mme Maud Millet.

Le PLUI a été lancé officiellement le 06/09/16 lors d'une réunion organisée par la CDC en présence du bureau d'études CDHU (Conseil Développement Habitat Urbanisme), des élus de la CDC et d'élus du canton de la Guerche ainsi que des techniciens (DDT, Chambre d'Agriculture, ...)

Le CDHU a présenté ce jour l'avancement de ses travaux. En effet, la première étape est terminée. Cette phase de diagnostic a été réalisée grâce à des éléments bibliographiques et des éléments de terrains relevés grâce à la réalisation de quatre ateliers réalisés sur les thématiques suivantes :

- Habitat, population, services, équipements
- Environnement, paysages
- Développement économique, Commerce, Agriculture
- Architecture, Patrimoine, cadre de vie, tourisme

La deuxième phase sera celle de l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Il exprime le projet de la collectivité locale à moyen et long terme, sans lequel il ne peut y avoir de définition de stratégie. Elaboré à partir du diagnostic du rapport de présentation, le PADD exprime les éléments du projet communal sur lesquels la communauté de communes souhaite s'engager. Il est la « clef de voûte » du PLUi.

Avant de voir la mise en place du PLUi, il restera la phase III qui consiste en l'écriture du règlement qui se veut compréhensible et lisible par tous (schématisation) puis les phases IV et V relatives à l'arrêt et à l'approbation du PLUi à travers notamment des enquêtes et réunions publiques.

Réunion PLUi - PADD, le 19/01/2017. La commune était représentée par Mme Julie Chrétien.

Le PADD est très important pour le PLUi, c'est une clef de voûte pour celui-ci, car c'est un document transdisciplinaire (habitat, économie, etc.) mais également un document politique puisqu'il est élaboré par les élus. Cela doit donc être une vitrine pour les habitants. Il vient après le diagnostic, qui ne reste pas figé durant cette élaboration.

Il est important de faire des scénarii de développement (objectifs qualitatifs et quantitatifs) et de citer/traiter toutes les thématiques (même si elles ne sont développables), en faisant des choix précis mais tout en gardant une certaine souplesse. Il ne faut pas être trop restrictif ou trop précis, au risque de ne pas pouvoir atteindre les objectifs fixés.

Pour l'élaboration des scénarii, nous avons revu les grands enjeux de ce PLUi pour CDC3P, puis choisi de chiffrer Sancoins seul et les 10 autres communes ensemble, les objectifs et leur réalisation étant différents. Il s'agit de se projeter en 2030 pour les différentes thématiques (1/population, 2/ménages, 3/logements (principaux, secondaires, vacants...)), en chiffrant en seuil bas et seuil haut les objectifs, tout en sachant que tout est lié et que tous les documents présentés doivent être cohérents entre eux et suivre les objectifs de départ. Le PADD doit faire écho avec les pièces règlementaires détaillées du PLUi.

Aujourd'hui a lieu la réunion d'introduction, puis il y aura en février 2017 4 tables rondes sur les différentes thématiques, qui permettront ensuite l'élaboration active en réunion de synthèse avec le COPIL (03/17), pour finir en avril avec 1 réunion de présentation aux PPA (validation du projet) et 3 réunions publiques (1/secteur).

Julie Chrétien

Réunion d'information sur la course cycliste du canton, le 31 janvier 2017. La commune était représentée par Mme Maud Millet.

Une course cycliste nommée « Tour de la Communauté de communes des 3 provinces – souvenir François Idelot » est organisée par l'Amicale cycliste de Sancoins le 12 mars 2017.

Il est proposé aux communes de participer à l'élaboration de la manifestation via une subvention de 35 € qui servira aux récompenses (un sprint dans chaque village : le premier recevra 20 €, le second 10 € et le troisième 5€).

Mme le Maire demande si quatre personnes peuvent se porter volontaires pour être « signaleur » sur les carrefours situés dans la commune. Après discussions, l'organisation sera la suivante :

Carrefour RD78 / RD41, vers lieu-dit Bouchard :

2 signaleurs : Thierry SAULU
Nicolas SAULU

Carrefour RD45 / RD41, dans le Bourg :

1 signaleur : Julie CHRETIEN

Carrefour RD222 / RD45, lieu-dit Garsault :

1 signaleur : Nicolas MAURICE

Conseil communautaire, le 31 janvier 2017. La commune était représentée par Mme Maud Millet.

L'ordre du jour était le suivant :

- Décisions budgétaires : autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017.
- Ordures ménagères : fixation de la redevance 2017 pour les communes de Mornay sur Allier et Neuvy le Barrois.
- PLUi : avancement de l'élaboration du PLUi (calendrier de réalisation), révision de l'AP/CP 2016-01.
- Communications électroniques : création d'une AP/CP.
- Projet culturel de territoire : actualisation du PCT 2014-2017 et programmation 2017, avenant à la convention d'entente avec la CDC de Nérondes.
- Révision de l'AP/CP 2016-02 sur le projet d'extension de la bibliothèque.
- Convention avec l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre d'une opération collective en vue de l'attribution et du versement des aides par l'intermédiaire d'un mandat. Ainsi les propriétaires de maisons ayant acheté avant 2011 peuvent demander une subvention de 50 % pour mettre aux normes leur assainissement.
- Convention avec la commune de Sancoins pour la mise à disposition de la salle de la Douma.
- Demande de subvention à la CAF du Cher au titre des projets jeunes 2017.
- Demande de remboursement d'une carte Activité de l'Espace aquatique de l'Aubois.

Réunion d'information sur la taxe de séjour, le 14 février 2017. La commune était représentée par M. Gérard Potard.

Réunion de pure information, les décisions étant actées. Forte présence de propriétaires de chambres d'hôtes et de gîtes hostiles à la mise en place de cette taxe.

Les points négatifs : Pourquoi notre attachement à Sancerre? Pourquoi pénaliser les clients de chambres d'hôtes et gîtes alors que notre secteur est pauvre en activité et équipement touristique ? Même si le montant de cette taxe est insignifiant, il apparaît que psychologiquement cet impôt est "indigeste" pour les vacanciers. Que va apporter cette taxe à notre secteur? Aucune réponse à cette question.

Pour rappel trois niveaux de taxation : 0,22 €, 0,55 €, 0,77 €. Qui a décidé cette classification? Tous les mois, obligation de remplir un formulaire de "remplissage" des chambres ou gîtes avec ou sans activité. La taxe est perçue par les propriétaires et reversée deux fois par an au trésor public. Cette opération engendre un travail de comptabilité supplémentaire pour les propriétaires. Le non respect de cette obligation peut amener une amende de 750 €.

Réunion houleuse. Tous les gens présents contre, car n'ayant pas été sollicités et se retrouvant devant le fait accompli.

Gérard Potard

Mme le Maire précise que l'argent récolté ira à l'Office de tourisme intercommunal de Sancoins.

DIVERS

Etat des lieux du restaurant communal, le 9 janvier 2017. La commune était représentée par Mmes Maud Millet et Martine Rossi.

M. Carti est venu seulement 5 minutes car il était pressé. Mme le Maire et Mme Martine Rossi regrette ce manque de politesse. Elles ont fait l'état des lieux seules et dans le noir car l'électricité avait été coupé par le locataire. Elles n'ont donc pu pas voir si les appareils électriques fonctionnaient. Un pré-état des lieux a donc été rempli. L'endroit est propre et a été entretenu.

Mme Martine Rossi ajoute que M. Carti est venu la voir pour que la mairie lui fournisse une attestation du notaire de fin de bail ainsi qu'une parution dans le Journal officiel de la fin de sa gérance. Le Conseil demande à ce que M. Carti voit directement avec le notaire, la mairie n'ayant pas à faire des démarches pour son entreprise. Mme le Maire indique que des renseignements vont être pris auprès du notaire pour en savoir plus.

Une annonce a été passée via Transentreprise pour rechercher un nouveau gérant.

Expertise suite à la malfaçon du sol du réfectoire, le 18 janvier 2017. La commune était représentée par Mmes Maud Millet et Martine Rossi.

Voir page 6 « sol du réfectoire de l'école »

Réunion avec l'entreprise Arctique, le 19 janvier 2017. La commune était représentée par Mmes Maud Millet et Martine Rossi.

Un point a été fait sur la géothermie de l'école. Il s'avère que le coût est trop important car le bâtiment n'est pas isolé (70 000 € TTC avec 4 puits de forage de 10 000 € chacun). Ainsi il faudrait changer tous les radiateurs plus la chaudière pour compenser la perte de chaleur. De plus les subventions ne sont accordées que pour les bâtiments isolés.

Le Conseil pense que le projet est à abandonner.

Mme le Maire propose la pose d'un programmateur de chauffage afin de baisser les coûts. Il serait peut-être intéressant de baisser également les plafonds (au moins de la salle).

Rencontre avec le CIT et le Centre de gestion de la route, le 26 janvier 2017. Et rencontre avec le Centre de gestion de la route, le 2 février 2017. La commune était représentée par Mme Maud Millet.

Etude pour l'aménagement et la sécurisation du Bourg : Une étude est en cours afin de prévoir le cheminement et l'accessibilité dans le Bourg. Un radar caché a été déposé sur la RD41 à la sortie du

village direction Sancoins, du mardi 15 au dimanche 20 novembre 2016 et sur la RD45 à la sortie du Bourg direction Apremont, du mardi 22/11/2016 au dimanche 27/11/2016. L'intérêt de cette étude est de calculer la V85 qui correspond à la **vitesse maximale de 85% des véhicules**.

SYNTHESE DE L'ANALYSE SUR LA RD41		
	SENS SANCOINS - NEUVY	SENS NEUVY - SANCOINS
Débit moyen journalier	88	100
Débit total sur la période	525	599
V85	61	63
Vitesse maximum enregistrée	1 véhicule entre 85 et 90 km/h	1 véhicule entre 85 et 90 km/h
Vitesse minimum enregistrée	8 véhicules entre 0 et 20 km/h	16 véhicules entre 0 et 20 km/h

SYNTHESE DE L'ANALYSE SUR LA RD45		
	SENS APREMONT - NEUVY	SENS NEUVY - APREMONT
Débit moyen journalier	143	130
Débit total sur la période	858	777
V85	61	57
Vitesse maximum enregistrée	2 véhicules entre 75 et 80 km/h	1 véhicule entre 75 et 80 km/h
Vitesse minimum enregistrée	25 véhicules entre 0 et 20 km/h	19 véhicules entre 0 et 20 km/h

Suite à cette étude, des doubles chicanes temporaires ont été installées aux entrées du Bourg avec toujours un radar caché afin de comparer les vitesses des véhicules et notamment la V85.

M. Thierry Saulu explique qu'il n'a personnellement pas baissé sa vitesse sans toutefois faire d'excès. Mmes Maud Millet et Violaine Lefebvre pense que dans l'ensemble les véhicules ralentissent.

M. Nicolas Maurice et Mme Martine Rossi pose la question des tracteurs avec remorques et des camions.

Mmes Maud Millet et Violaine Lefebvre répondent que les doubles chicanes sont prévues pour que les camions montent dessus (ressaut de 7 cm)

Mme Maud Millet rappelle qu'il s'agit d'un essai et que d'autres systèmes de ralentissements peuvent être installés.

Mme Violaine Lefebvre informe que cet axe est un accès d'urgence pour les pompiers il faut donc faire attention aux ralentisseurs.

M. Thierry Saulu souligne que les ralentisseurs implique une augmentation du bruit des véhicules (freinage / accélération).

Mme Maud Millet pense qu'il faut attendre les résultats de l'étude car une simple haie et une signalisation au sol peuvent suffirent.

Mme Martine Rossi demande si un stop peut être installé au carrefour de l'église pour ceux qui arrivent de Mornay Sur Allier.

Mme Julie Chrétien pense que cela ferait au contraire augmenter la vitesse dans le Bourg.

Mme Maud Millet propose de renforcer la signalisation de ce croisement sur la RD 41 par un panneau de priorité à droite.

Réunion Maire / Adjoints, le 21 février 2017 :

Un point a été fait sur la voirie et les travaux des bâtiments communaux.

TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX

MAIRIE ET SALLE DES FETES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE, D'ASSAINISSEMENT ET D'ELECTRICITE

Rappel du projet :

Un ADA'P a été mis en place en septembre 2015. Il prévoit pour l'année 2016 une mise aux normes de l'accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes. Cependant, faute d'aide à l'autofinancement, le projet a dû être reporté cette année.

- création d'un bloc sanitaire aux normes accessibilité.
- mise aux normes de l'assainissement.
- création d'une place de parking PMR et d'une terrasse.
- amélioration phonique dans la salle des fêtes
- mise en place de signalétiques visuelles.
- mise aux normes électrique
- porte coupe feu pour la mairie

DEPENSES		
ACCESSIBILITE		
	TERRASSE	8 720,70
	SANITAIRES MACONNERIE	11 064,09
	SANITAIRES PLOMBERIE	3 447
	PARKING PMR	10 442,20
	CORRECTION ACCOUSTIQUE DE LA GRANDE SALLE	5 340,00
	SIGNALETIQUE	1 424,00
	MOBILIER	2 754,00
	AMENAGEMENT DE L'ESPACE	2 450,00
ASSAINISSEMENT		
	ASSAINISSEMENT COMMUN DU BATIMENT	9 395,00
	MODIFICATIONS DU RESEAU EAUX USEES	1 885,00
MISE AUX NORMES ELECTRIQUES		
	BLOC PORTE COUPE FEU	612,5
	ELECTRICITE	4 997
	dont alarme sonore avec voyant pour les sanitaires PMR	
	dont branchement station de relevage assainissement	
	MONTANT HORS TAXE DES TRAVAUX	62 531,49
RECETTES		
PARLEMENTAIRES	soit 5 %	3 126
CONSEIL GENERAL	soit 35 %	21 886
AUTOFINANCEMENT		37 519,99
	TOTAL DES RECETTES	62 531,49

Mme le Maire fait un récapitulatif des points à revoir ou à compléter pour la réalisation du projet :

Echange de la porte et la fenêtre côté terrain (ancien et nouveau WC), changement de l'évier de la cuisine, perforation du mur de la cuisine pour le tuyau de gaz, demander des plans aux entreprises, revoir la signalétique, demande de devis pour une micro station, changer la porte actuelle des toilettes de la salle des fêtes.

Subventions :

Un nouveau dossier de demande de subvention parlementaire a été envoyé le 10 février, suite à la réponse négative de 2016, faute de financement. Le sénateur Pillet demande au Conseil de prendre une nouvelle délibération afin d'acter les travaux en 2017 et de demander une aide parlementaire à hauteur de 5%.

DELIBERATION 2017_01

Mme le Maire rappelle que la mise aux normes accessibilité pour l'année 2017 doit être faite pour le bâtiment de la mairie et de la salle communale. A ceci, s'ajoute également les mises aux normes de l'assainissement non collectif et de l'installation électrique. Ce projet est important pour la vie locale, l'accès pour tous aux services et bâtiments communaux étant primordial. De plus, Mme le Maire souligne que la salle communale est également utilisée par les enfants de l'école pour certaines activités des NAP.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil de demander une subvention au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 5 % du montant HT des travaux (plan estimatif de financement de 62.531.49€), soit 3 126 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACTE les travaux de mise aux normes « Accessibilité, Assainissement, Electricité » du bâtiment de la mairie et de la salle des fêtes pour l'année 2017.

- AUTORISE Mme le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour le projet de mise aux normes du bâtiment de la mairie et de la salle communale à hauteur de 5%.

- AUTORISE Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Le Conseil Départemental a octroyé une subvention d'un montant de 21 855.50 €, soit 35 % des travaux.

La Commission d'attribution de subvention de la CAF a refusé le dossier de la mairie.

LOGEMENTS COMMUNAUX

Les logements ont été restaurés début février par Gérard et Catherine Potard ainsi que deux agents ASER. Les finitions du logement n°1 seront faites pendant la semaine 9. M. et Mme Cohen ont aidé à enlever les papiers peints.

Chauffage logement n°2 :

M. Thierry Saulu a vérifié l'état de la cheminée. Un devis pour le tubage a été demandé à l'entreprise Monpoix, qui est venue repeindre la cage d'escalier et changer la menuiserie. Ceci fait suite à l'idée de mettre un poêle, afin de compléter le chauffage gaz et diminuer sa consommation. Pour rappel,

une nouvelle chaudière a été mise en place en juillet 2016 par l'entreprise Guérot. Celle-ci a fait le constat que tous les tuyaux de d'eau sont refroidis car contre dans les murs extérieurs. De plus la commande thermostatique est située dans l'entrée et donc se déclenche facilement. Une solution serait d'acheter des têtes thermostatiques pour les radiateurs et supprimer le boîtier d'ambiance.

Mme le Maire propose d'augmenter les charges afin de financer directement le ramonage et l'entretien de la chaudière.

Mme Violaine Lefebvre émet un doute quant à la légalité de ces charges, le contrat d'entretien des chaudières devant se faire au nom du locataire.

Le Conseil demande à Mme le Maire de se renseigner. En attendant il opte pour la demande systématique des attestations de ramonage, de vérification de la chaudière et d'assurance Habitation.

Chauffage du logement n°1 :

Concernant une alternative au chauffage gaz, la société Arctique propose le devis suivant:

- système Pompe à chaleur Air/Eau : 10 059.15 € TTC.

L'entreprise a établi un bilan comparatif concernant le chauffage et la production d'Eau Chaude Sanitaire :

Logement n°1 Chaudière gaz (Solution actuelle) :

- Coût chauffage : 990 € / an.
- Coût ECS : 409 € / an.

- Coût total / an : 1 399 € / an.

Logement n°1 Pac Air eau MITSUBISHI (Devis DE17/0027 du 18/01/17) :

- Coût chauffage : 392 € / an.
- Coût ECS : 162 € / an.

- Coût total/an : 554 € / an.

Economie estimée par ce logement et par an : 60.5% (845 €)

Les logements étant bien isolés, la commune peut demander des subventions Energie notamment au SDE18 et Total.

DELIBERATION 2017_02

Suite au problème du coût du chauffage dans les logements communaux Tiroille,
Suite à l'achat d'une chaudière neuve et la présence d'une cheminée dans le logement n°2,
Suite à l'étude et au bilan comparatif du système de chauffage du logement n°1 par pompe à chaleur Air / Eau,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACTE pour une solution de chauffage par pompe à chaleur avec système Air/Eau pour le logement n°1.

- ACTE pour une solution de chauffage par chaudière gaz et poêle à bois pour le logement n°2.

- DECIDE de demander des devis pour la pompe à chaleur et le poêle.

- AUTORISE Mme le Maire à solliciter des subventions Energie auprès d'organismes publics et de sociétés privées.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

SOL DU REFECTOIRE DE L'ECOLE

Le sol du réfectoire est dangereux, les tomettes s'étant soulevées sous le réagrèage. M. Olivier Boubat a contacté M. Pichon, l'architecte en charge du dossier, et a fait une déclaration à son assurance décennale. Un expert indépendant est venu le mercredi 18 janvier 2017 afin de constater les malfaçons, en présence de l'assurance de l'entreprise Boubat, M. Garcia, Mme le Maire et Martine Rossi. Nous attendons à ce jour les conclusions de l'expertise. Néanmoins, il apparaît que le problème ne soit pas dû à une malfaçon de l'entreprise, la garantie décennale va donc couvrir le sinistre. L'expert préconise d'enlever le lino et les tomettes et de faire une chape étanche. Il faut faire attention toutefois à ce que l'humidité ne remonte pas dans les murs.

TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE L'EGLISE ET DU RESTAURANT COMMUNAL

Le Conseil doit réfléchir cette année à l'accessibilité de ces bâtiments. Pour rappel (article du bulletin municipal de janvier) :

RESTAURANT :

ACCESSIBILITE EXTERIEURE : création d'une place handicapée, signalétique (entrée et sortie, place de parking, rampe d'accès), pente du trottoir à rectifier, unité de passage des portes, mise en place d'une sonnette.

ACCESSIBILITE INTERIEURE : système d'ouverture de la porte des WC, signalétique (entrée et sortie, toilettes), éclairage.

EGLISE :

ACCESSIBILITE EXTERIEURE : La place de parking handicapé sera la même que pour le commerce, signalétique (entrée et sortie, place de parking, rampe d'accès, signalétique directionnelle), rampe d'accès côté cimetière, système d'ouverture de la porte extérieure de l'église et du cimetière, marches et main courante (contraste des marches, prolonger les mains courantes, avec des contrastes, faire une main courante intermédiaire, rambarde), réajustement de la pente devant le cimetière.

ACCESSIBILITE INTERIEURE : rampe intérieure pour éviter la marche, signalétique (entrée et sortie)

COÛT DE LA MISE EN ACCESSIBILITE :

L'estimation suivante est établie par la société Ascaudit-mobilité qui a réalisé un diagnostic des ERP sur la commune.

ERP	POINTS REGLEMENTAIRES	POINTS RECOMMANDES	COÛT TOTAL
COMMERCE MULTI-RURAL	8640 €	1200 €	9840 €
EGLISE	2560 €	400 €	2960 €
COÛT TOTAL	11 200.00 € HT	1600.00 € HT	12 800.00 € HT

RESTAURANT COMMUNAL

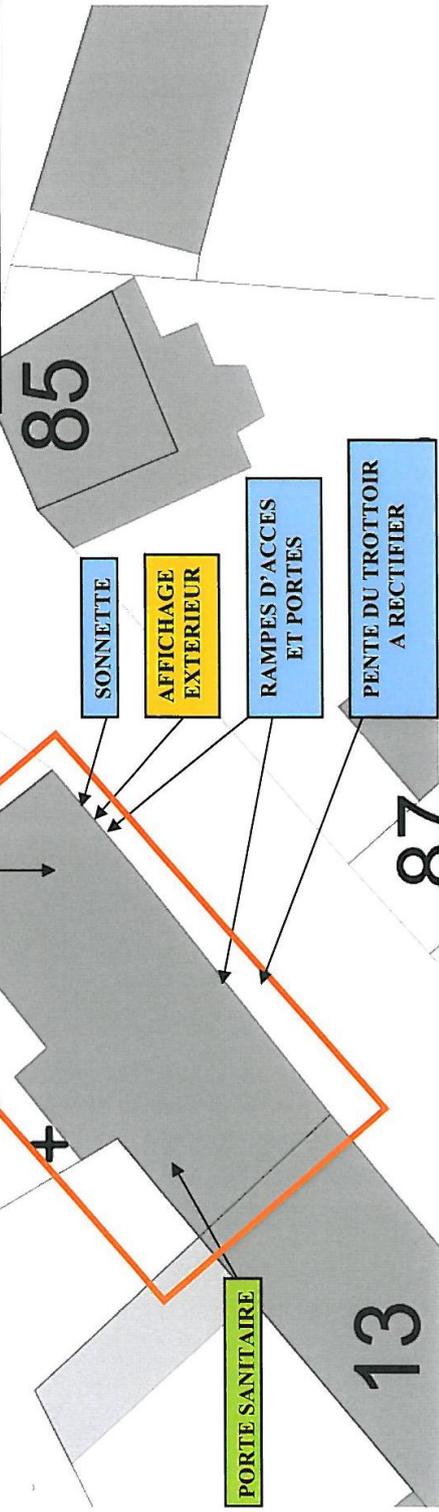
LEGENDE :

●	Accès extérieurs
●	Signalétique
●	Travaux d'intérieurs
●	Affichage extérieur

POINTS A REVOIR : Marches (vigilance et contraste), hauteur des tables, éclairage de la salle de restaurant

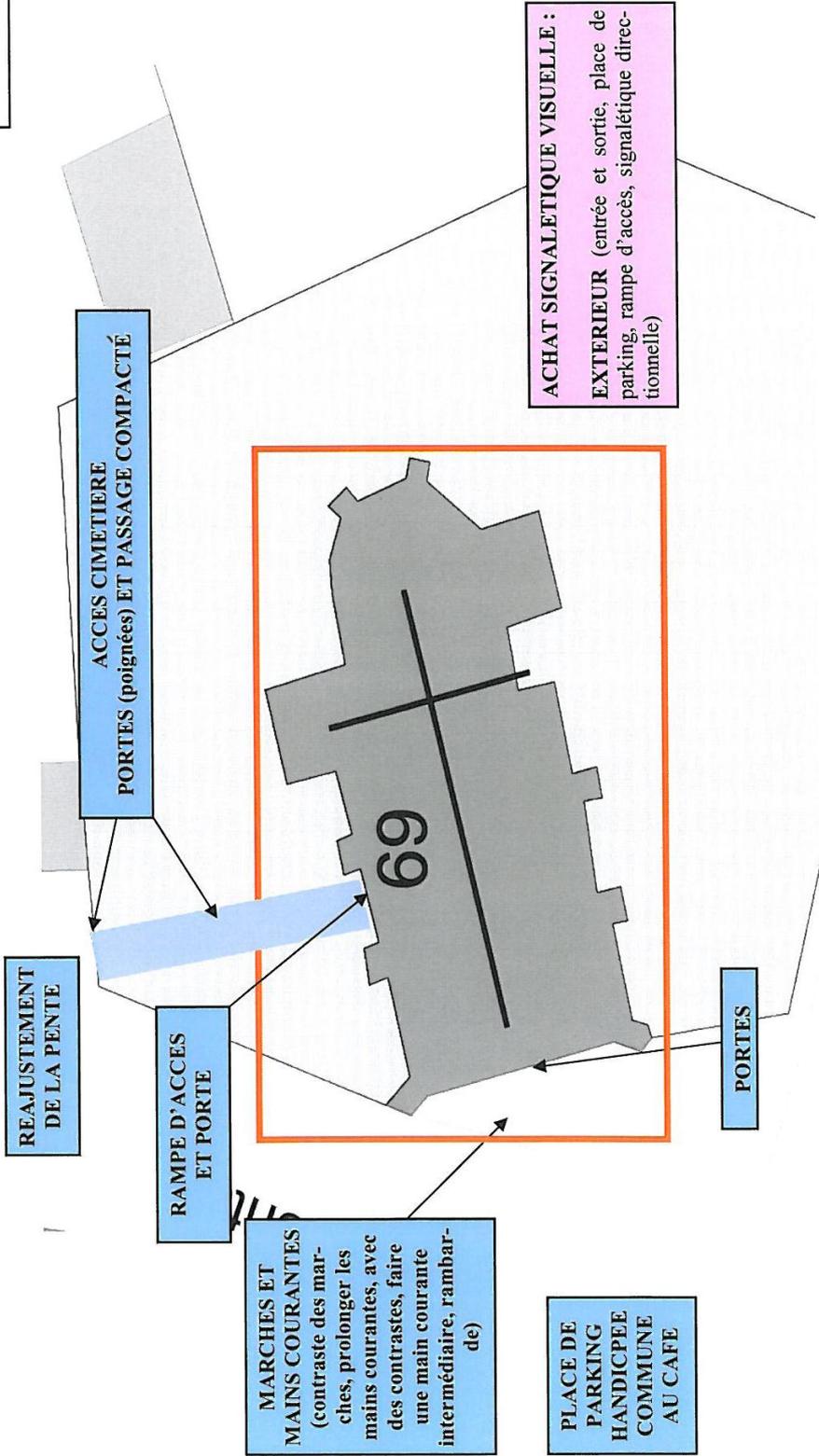
PLACE DE PARKING HANDICPEE

ACHAT SIGNALÉTIQUE VISUELLE :
EXTERIEUR (entrée et sortie, place de parking, rampe d'accès)
INTERIEUR (sanitaire: alarme visuelle, contraste lavabo)



EGLISE

LEGENDE :
● Accès extérieurs
● Signalétique



Mme le Maire propose d'étudier l'accessibilité de ces bâtiments en 2017 pour entreprendre les travaux en 2018. En effet, il serait intéressant d'intégrer ce dossier dans une globalité de cheminement du Bourg. Une étude d'urbanisme est prévue avec le CAUE le 23 mars 2017. Une première rencontre à ce sujet a eu lieu avec le CIT (Cher Ingénierie des Territoires) pour le ralentissement des véhicules et la sécurisation des piétons (cf. compte-rendu de réunion)

PERSONNEL COMMUNAL

Mme Ghislaine Baillon a repris son service le 3 janvier 2017. Lors de la visite médicale de reprise du 17 janvier 2017, le médecin de prévention a donné un avis favorable sous réserve d'aménagement du poste de travail. En attendant, il prescrit aucun travail les bras levés au dessus de la poitrine (vitres...) et sans port de charges supérieurs à 8 kg. Le Dr LE COZ et Mr ILIADI référent FIPHFP du Centre de Gestion, viendront étudier le poste de Mme BAILLON le 6 mars 2017 à 14h30, en présence de l'agent et de Mme le Maire.

PREPARATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Mme le Maire propose de lister les dépenses à prévoir pour 2017.

Mme Violaine Lefebvre propose d'ouvrir et de nettoyer le terrain Barbier pour en faire une halte pour vélos. Il faudrait l'aménager avec une table de pique-nique et une poubelle.

Mme Madeleine Cohen expose l'avancement de son projet d'aménagement du terrain vers l'école. Celui-ci a été nettoyé. Elle demande si un agriculteur peut lui aplanir le terrain et enlever du grillage.

Concernant l'entretien de la voirie, il s'avère que la VC 4, allant de la RD 45 à La Villeneuve est très dégradée à cause du passage de gros engins agricoles sur les accotements. En effet, l'interdiction aux véhicules de plus de 5 tonnes (due à la présence d'un petit pont) n'est pas respectée. Le Conseil décide de convier les agriculteurs à une réunion afin de leur exposer le problème. Mme le Maire va rechercher l'arrêté de circulation initial prendre un arrêt complémentaire si besoin.

OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC
INVESTISSEMENT	
Restes à réaliser 2016 (numérotation des rues + matériel restaurant)	3 265.37 €
Travaux du bâtiment marie / salle communale	65 000.00 €**
Ordinateur + installation + forfait dépannage 5 heures + logiciels offices	1 509 €**
Aménagement de poste pour l'agent technique	1 000 €*
Travaux logements communaux (chauffage : poêle, système air / eau)	15 000 €*
Tracteur tondeuse	4 000 €*
Table de pique-nique et poubelle	200 €*
Panneaux de police pour VC 4	90 €*

*Estimation

**Devis

OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT TTC
FONCTIONNEMENT	
Curage des fossés	
Entretien de la voirie	
Cimetière et columbarium // fleurissement	500 €
Aménagement du terrain en dessous de l'école	500 €

DEMANDES DE SUBVENTIONS

DELIBERATION 2017_03

Des demandes de subventions au titre de l'année 2017 ont été reçues en mairie, elles sont les suivantes :

- Facilavie
- Aubeois de Terres et de Feux
- Les amis de la Bibliothèque du Cher
- Bâtiment CFA Nièvre (1 élève sur le commune)
- ADMR
- Fondation du patrimoine
- Nord Bocage
- Amicale cycliste de Sancoins

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention à l'association suivante :

- Amicale cycliste de Sancoins à hauteur de 35 €.

- DECIDE d'adhérer à la Fondation du patrimoine pour 55 €.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

SAUVEGARDE DES DONNES INFORMATIQUES

Actuellement, la sauvegarde des données de l'ordinateur de la mairie se fait 1 fois par semaine sur disque dur externe. La question s'est posée de savoir comment diminuer le risque de perte de données par panne, piratage ou erreur humaine.

La société WOOXO est venue présenter son matériel de sauvegarde. Elle propose une box externe qui, quotidiennement, sauvegarde automatiquement les données en les cryptant et les restaure si besoin dans les 24 heures. Le coût de la location est 114 € TTC par mois.

Afin de baisser les coûts, l'informaticien de Zen Pro (Sancoins) propose d'avoir un et mieux deux disques durs externe avec une sauvegarde automatique quotidienne par un logiciel gratuit.

Le Conseil trouve la proposition de WOOXO trop onéreuse. Il propose de trouver une solution alternative, comme le double disque dur.

QUESTIONS DIVERSES

BULLETIN MUNICIPAL

Retour sur le bulletin municipal :

Mme Violaine Lefebvre regrette que son texte rédigé pour le Comice agricole ait été modifié. En effet, des précisions sur le Comice ont été rajoutées, notamment le nom des candidates. Mme Violaine Lefebvre relate que la famille d'une des candidates a provoqué des conflits et s'est comportée de

façon déplacée voire odieuse envers les organisateurs et les autres filles. Leur fille n'ayant plus donné de nouvelles après l'élection de la reine de Neuvy, Mme Lefebvre a préféré ne pas mentionner de nom dans son article et rester vague sur le sujet.

Mme le Maire s'excuse de cette maladresse et propose une relecture des articles par les associations avant validation des bulletins si modification. Elle ajoute toutefois que le Bulletin municipal retrace la vie communale et doit donc rester neutre.

Pour information la partie modifiée se trouve dans la partie « Neuvy en mémoire », la partie réservée aux associations n'a pas été changée.

PROBLEME DES CHIENS EN VOIE DE DIVAGATION

Mme le Maire a demandé aux propriétaires des chiens en voie de divagation de résoudre ce problème. Si la situation n'évolue pas, un arrêté municipal sera pris à l'encontre desdits propriétaires.

DEPOT SAUVAGE DE DECHETS

Un dépôt d'ordure sauvage a été signalé dans un pré. Parallèlement un tracteur en panne se trouve sur le bas côté d'un chemin communal. Le propriétaire a été contacté. Il s'engage à faire le nécessaire pour les ordures et le tracteur.

PORTE DU CIMETIERE ET COLLUMBARIUM

L'entreprise Salleron a réparé le portail sud du cimetière. Il convient de le lasurer au printemps.

Mme le Maire demande aux Conseillers où en est le projet de fleurissement du columbarium afin de palier au problème des déjections de pigeons.

Mme Violaine Lefebvre a demandé l'avis de M. Tony Poupin, jardinier au parc floral d'Apremont et ancien Adjoint au Maire. Celui-ci préconise l'achat de deux ifs qu'il faudrait tailler et réunir afin de créer une arche au dessus des cases funéraires.

Mme Madeleine Cohen attire l'attention sur le fait qu'il faudrait acheter des jeunes arbres afin de pouvoir les tailler pour qu'ils puissent prendre la forme souhaitée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes.